



# ACADÉMIE DE NANCY-METZ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## CRPE 2021 – ÉPREUVES D'ADMISSION

### ÉPREUVE 1 – MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE DANS UN DOMAINE AU CHOIX DU CANDIDAT

L'épreuve orale de mise en situation professionnelle aura lieu :

**du mercredi 09 juin au vendredi 18 juin 2021  
à l'INSPÉ – 5 rue Paul Richard – 54320 MAXÉVILLE**

Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours.

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, annexes comprises (hors page de garde et, le cas échéant, sommaire et bibliographie), portant sur le sujet qu'il a choisi.

L'épreuve comporte :

- la présentation du dossier par le candidat (20 minutes) ;
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (40 minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

#### **Composition et présentation du dossier**

Le dossier se compose de deux ensembles :

- une **synthèse des fondements scientifiques** relatifs au sujet retenu,
- la **description d'une séquence pédagogique**, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

Le dossier, constitué de **10 pages maximum**, annexes comprises, hors page de garde, sommaire et bibliographie, devra être ainsi présenté :

- pagination obligatoire
- dactylographié en Arial 11
- interligne simple
- papier format 21 X 29,7 cm ; marges 2,5 cm (gauche – droite) ; entête & pied de page : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe
- les pages de votre dossier seront imprimées en recto simple et agrafées ou reliées

**La page de garde est à joindre obligatoirement à votre dossier de 10 pages.**

Il est rappelé que tout dossier portant sur un autre domaine que celui choisi lors de l'inscription entraînera l'élimination du candidat.

**Les dossiers devront être envoyés par voie postale ET téléversés sur CYCLADES.**

### **Modalités d'envoi du dossier par voie postale au rectorat de Nancy-Metz**

Les candidats admissibles doivent adresser, **pour le lundi 17 mai 2021 au plus tard** (cachet de la poste faisant foi), en recommandé simple, le dossier support de l'épreuve orale de « mise en situation professionnelle » en **trois exemplaires** (avec la page de garde pour chaque exemplaire) à l'adresse suivante :

*Rectorat de Nancy-Metz – DEC1 - CRPE – 2 rue Philippe de Gueldres – 54 000 NANCY*

**Tout dossier envoyé après cette date entraînera l'élimination du candidat.**

**Un accusé de réception sera délivré par mail par le service des examens et concours.**

Dans l'hypothèse où le candidat souhaite présenter à l'oral une séquence audio ou vidéo, les exemplaires papier du dossier seront accompagnés d'un support numérique (clé USB, à fournir en un seul exemplaire, marquée au nom du candidat ; ce support ne sera pas restitué à l'issue de l'épreuve).

Les conditions suivantes devront alors être respectées :

- la clé USB doit être autonome, c'est-à-dire ne pas comprendre de lien actif vers un site internet par exemple,
- la ressource sonore ou visuelle doit être présentée dans le dossier papier, c'est-à-dire que le dossier papier doit comporter la référence (nom du fichier enregistré sur support numérique) et la présentation de la ressource sonore ou visuelle,
- le support numérique intègre les ressources sonores ou visuelles présentées dans le dossier papier mais ne doit pas comporter de données additionnelles. Aucun élément nouveau ne doit être apporté par rapport au dossier papier.

Rappel : Le candidat apporte tout le matériel nécessaire à sa prestation ainsi qu'une rallonge électrique si besoin. Il doit se conformer au matériel autorisé par le jury qui exclut notamment l'utilisation d'éprouvettes.

La responsabilité de l'utilisation et du bon fonctionnement du matériel apporté par le candidat lui incombe. Il n'est fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel. Le temps d'installation du matériel est comptabilisé dans le temps de présentation du dossier par le candidat.

Le candidat n'est pas autorisé à apporter ni un exemplaire du dossier ni des notes personnelles le jour de l'épreuve : le jury remettra au candidat un des trois exemplaires adressés au service des examens et concours.

---

### **Modalités de dépôt du dossier sur Cyclades**

En vue de l'épreuve d'admission « mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat », les candidats déclarés admissibles doivent téléverser le dossier de mise en situation professionnelle sur Cyclades **pour le lundi 17 mai 2021 au plus tard** (date de téléversement faisant foi).

**Tout dossier non téléversé après cette date entraînera l'élimination du candidat.**

Dans l'hypothèse où le candidat souhaite présenter à l'oral une séquence audio ou vidéo, le support numérique (clé USB) marqué au nom du candidat sera envoyé à l'adresse suivante :

*Rectorat de Nancy-Metz – DEC1 - CRPE – 2 rue Philippe de Gueldres – 54 000 NANCY*

**Un accusé de réception sera délivré par mail via CYCLADES.**

## ÉPREUVE 2 – ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER

L'épreuve orale « Entretien à partir d'un dossier » aura lieu :

**du vendredi 28 mai au mardi 08 juin 2021  
à l'INSPÉ – 5 rue Paul Richard – 54320 MAXÉVILLE**

Pour la **première partie** du second oral, le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle.

Le candidat expose ses réponses (10 minutes) et s'entretient avec le jury (20 minutes).

Les 4 APSA retenues pour la session 2021 sont les suivantes :

- activités athlétiques
- activités aquatiques
- jeux et sports collectifs
- activités gymniques

**En réponse aux questions fréquemment posées :**

➤ Les sujets

Tous les sujets pour la session 2021 seront des sujets « papier ».

➤ Préparation

Les candidats ne peuvent pas introduire de documents dans la salle de préparation.

Il est à noter que les candidats pourront faire des schémas sur leurs feuilles de brouillon lors de la préparation et les présenter à la commission, le cas échéant.

La **seconde partie** consiste en un exposé du candidat (15 minutes) à partir d'un dossier de 5 pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivie d'un entretien avec le jury (30 minutes).

### **Affectation des lauréats**

Chaque lauréat sera informé de son affectation par les services administratifs du département concerné au plus tard en juillet 2021.

**Aucune information ne sera communiquée par le bureau des concours du rectorat.**